

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

---

|  |  |
|--|--|
| DEMANDE<br>D'INTERVENTION :            | Commune de <b>DARNETAL</b> (Département de la Seine-Maritime).   |
| DÉLIBÉRATION DU<br>CONSEIL MUNICIPAL : | <u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> demandant l'intervention de l'EPF pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.  |
| SITUATION DU BIEN :                    | Parcelles cadastrées section AV n°110 et AV n°385 pour une contenance totale de 1 538 m <sup>2</sup> sises 19 rue Saint Pierre sur la Commune de DARNETAL.   |
| POS/PLU :                              | Zone UAB du PLU intercommunal (approuvé le 13/02/2020) :-zone urbaine mixte à dominante habitat de centralité  |
| PROJET :                               | Acquisition d'un terrain mis en vente par le Centre Hospitalier du Rouvray accueillant le centre médico-psychologique pour adultes pour permettre l'extension des jardins de l'Hôtel de Ville, la réalisation de stationnements et l'utilisation du bien situé sur le terrain pour implanter une structure municipale. |
| COMITÉ<br>D'ENGAGEMENT :               | <b>21 avril 2021 –Avis favorable.</b>  |
| PROPRIÉTAIRE :                         | Centre Hospitalier du Rouvray  |
| ÉVALUATION<br>DOMANIALE :              | Avis des domaines du 16/02/2021 : 350 000 € + 5 % de frais notariés  |
| IMPUTATION :                           | <b>Compte n°924 627 – DARNETAL « 19 rue Saint Pierre »</b><br><b>Enveloppe projet : 367 500 €</b>  |

Rouen, le 10 mai 2021

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"



**Dominique LEPETIT**

*Gilles Gal*

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **yousign**

11 MAI 2021